



Accord Salarial 2010

Fonctionnaires de 1.2 à 2.3 : Faites valoir vos droits

L'Accord salarial 2010 pour France Télécom SA prévoit une mesure collective pour l'ensemble des personnels, message largement relayé par la direction sous la forme « **Un montant garanti de 500 € bruts annuel pour tous** ».

► L'accord salarial 2010 prévoit pour les fonctionnaires de classe 1 et 2 :

Une augmentation du Complément France Télécom (CFT) :

- 100 € / an, soit 8,3 € / mois au 1er juillet 2010

Une Prime de rattrapage garantissant 500 € de salaire supplémentaire pour 2010 calculée individuellement en fin d'année, pour compléter si nécessaire toutes les autres mesures salariales, qui seront déduites de cette prime exceptionnelle :

- l'augmentation du CFT
- les augmentations du point d'indice
- les évolutions statutaires
- les promotions

► Trop de dysfonctionnements

Les très nombreuses remontées terrain font apparaître un dysfonctionnement de l'Article 5 du présent accord concernant **près de 40 000 fonctionnaires des classes I et II**, qui prévoit « une augmentation minimum garantie de leur Salaire Global de Base d'un montant de 500 € bruts »

► La CFE-CGC/UNSA agit :

- en demandant à la direction un rattrapage sans délai, pour ne pas rajouter de stress au personnel concerné (courrier au verso)
- Vos interlocuteurs CFE-CGC / UNSA sont là à votre écoute et vous accompagne dans vos démarches

La CFE-CGC/UNSA vous soutient pour faire valoir vos droits

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Patricia Hessloehl – 06 70 80 01 45
Marc Duca - 06 72 76 77 13
Pascal Berteau – 06 32 34 01 85
Hélène Germani – 06 86 58 77 78
Jean Marc Perez – 06 08 80 84 84
Jean Luc Henrion – 06 85 71 92 64

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés



Plus d'infos sur :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

nos lettres : • Comprendre & Agir
• Épargne & actionariat salariés

pour vous abonner : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

nos blogs : • www.telecoms-media-pouvoir.net
• www.adeas-ftgroup.org



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand
75015 Paris
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Réf : SC/MD/05-01-2011

France Télécom Orange
6, Place d'Alleray
75505 PARIS CEDEX 15

A l'attention de **Monsieur Bruno METTLING**
Directeur des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 05 janvier 2011

Objet : Dysfonctionnements des dispositions de l'Accord salarial 2010 pour les fonctionnaires des classes I et II (Article 5)

Monsieur le Directeur,

L'Accord salarial 2010 pour France Télécom SA prévoit une mesure collective pour l'ensemble des personnels, message largement relayé par la direction sous la forme « Un montant garanti de 500 € bruts annuel pour tous ».

Les très nombreuses remontées terrain font apparaître un dysfonctionnement de l'Article 5 du présent Accord concernant près de 40 000 fonctionnaires des classes I et II, qui prévoit « une augmentation minimum garantie de leur Salaire Global de Base d'un montant de 500 € bruts, en base annualisée pour une activité à temps complet. », au travers

« 1) Une augmentation du Complément France Télécom au 1^{er} juillet 2010 d'un montant uniforme de 100 € bruts, en base annualisée, pour une activité à temps complet. »

et

« 2) Le versement en une fois, avec le salaire de décembre 2010, d'une prime complémentaire garantissant le montant de 500 € entre décembre 2009 et décembre 2010. Le montant individuel de cette prime est déterminé en fonction de la situation constatée en décembre 2010 après la prise en compte de toutes les mesures salariales de l'année 2010, évolutions statutaires et promotions incluses, non compris la mesure « égalité salariale » de l'article 6.1 des femmes niveau II.3. ».

- 2 -

Les analyses des différentes situations nous laissent présumer une erreur sur la date de prise en compte de l'évolution du « point d'indice de la fonction publique » et de l'augmentation du « complément France Télécom » intervenus au 1^{er} juillet 2010.

Aux yeux de la CFE-CGC/UNSA, l'absence de solution et de réponse rapide de votre part, serait préjudiciable au dialogue social pourtant si nécessaire pour emporter l'adhésion du personnel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sébastien CROZIER
Président